



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que lors de la séance du conseil municipal tenue le 1 octobre 2025 à 20h, à la salle du conseil, située au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly, les membres du conseil ont déposé le projet de règlement suivant :

Règlement 2023-706 visant à modifier le règlement de zonage no.97-367 afin d'autoriser l'usage 7112 Horticulture dans les zones de type CAa, Cab, Cac et Cad.

Une assemblée de consultation aura lieu le lundi 10 novembre 2025 à 19h, à la salle du conseil, située au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement 2023-706 qui ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Au cours de cette assemblée, un représentant dûment nommé par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, situé au 3870, chemin de Tilly, à Saint-Antoine-de-Tilly, durant les heures d'ouverture régulières du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Sainte-Antoine-de-Tilly,
ce 31 octobre 2025

Samuel Bergeron
Directeur général Greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Samuel Bergeron, directeur général greffier par intérim de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, résidant de la municipalité de Saint-Antoine de Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Saint-Antoine-de-Tilly**
- **Journal municipal**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31 octobre 2025

Samuel Bergeron
Directeur général Greffier par intérim